MOTION

Le dialogue avec la société civile organisée :
une exigence démocratique au service de la cohésion régionale

Le CESER Grand Est tient à exprimer sa préoccupation à la suite de l'introduction, dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique, d'une disposition visant à rendre facultative l'existence des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Sans méconnaître les objectifs de simplification de l'action publique poursuivis par le législateur, le CESER Grand Est souhaite rappeler que cette évolution ne répond ni à une demande exprimée par les conseillers régionaux, ni à une attente partagée par l'ensemble des organisations qui composent les CESER. Elle ne procède pas davantage d'un besoin identifié par les acteurs économiques, sociaux ou associatifs du territoire.

Le CESER Grand Est souligne en particulier que son rôle, par nature consultatif, ne constitue en rien un frein à l'efficacité de l'action économique. Assimiler son existence à un enjeu de simplification administrative ne correspond ni à sa vocation, ni à la réalité de ses travaux. Bien au contraire, par ses analyses, ses avis et ses contributions, il participe à éclairer les politiques publiques et à en améliorer la pertinence, dans un esprit de dialogue et de co-construction.

Au-delà, le CESER Grand Est contribue pleinement au fait régional. Depuis la création de la région Grand Est, il participe, par la diversité de ses composantes et ses nombreux travaux, à faire vivre un espace commun de réflexion et de dialogue entre des territoires, des acteurs et des sensibilités multiples. À l'occasion des dix ans du Grand Est, son utilité a été largement démontrée : en favorisant la connaissance mutuelle, en mettant en débat les enjeux propres à chaque territoire et en contribuant à l'émergence de visions partagées, le CESER participe à la construction d'une cohésion régionale indispensable.

Dans un contexte marqué par une défiance persistante à l'égard des institutions, par des tensions sociales et par une polarisation accrue du débat public, le maintien d'espaces de concertation structurés apparaît plus nécessaire que jamais. Le CESER constitue, à cet égard, un lieu singulier où s'expriment et se confrontent, dans un cadre apaisé, des points de vue issus d'horizons divers.

Cette pluralité fait la richesse du CESER et lui permet de formuler des analyses transversales sur des sujets complexes, d'anticiper des évolutions, d'identifier des points de convergence et de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux territoriaux.

En cela, il participe pleinement à la qualité du débat démocratique, à l'éclairage des décisions publiques, mais aussi à la cohésion du territoire régional.

Rendre facultative l'existence des CESER reviendrait à introduire une incertitude sur la place institutionnelle de la société civile organisée dans les régions. Une telle évolution pourrait conduire à des situations différenciées d'un territoire à l'autre, au risque de fragiliser l'égalité de traitement et la cohérence du fonctionnement démocratique à l'échelle nationale, mais aussi d'affaiblir les dynamiques de construction et de cohésion régionales.

Le CESER Grand Est souhaite également rappeler que son existence et ses missions s'inscrivent dans un cadre législatif cohérent, issu des grandes lois de décentralisation. Toute évolution les concernant gagnerait à être examinée dans une réflexion d'ensemble sur l'organisation territoriale de la République et sur les conditions du renforcement de la démocratie participative, plutôt que dans un texte sectoriel consacré à la simplification économique.

Dans cet esprit, le CESER Grand Est réaffirme son attachement à :

- la reconnaissance pérenne du CESER en tant qu'instance consultative représentant la société civile organisée dans chaque région
- la préservation de son indépendance, de son pluralisme et de la diversité de ses composantes
- la valorisation de ses travaux comme contribution à la qualité de l'action publique, du débat démocratique et de la cohésion régionale

Attaché à la qualité du dialogue institutionnel au sein de la région, le CESER Grand Est est convaincu que ces principes trouvent pleinement leur traduction dans les relations de travail établies avec l'exécutif régional. Dans ce cadre, il apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs publics régionaux puissent, chacun dans leurs responsabilités respectives, contribuer à réaffirmer l'importance d'une instance consultative représentant la société civile organisée, au service de l'intérêt général et de l'équilibre démocratique territorial.

Le CESER Grand Est appelle à ce que le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile continue d'être pleinement reconnu, non comme une option, mais comme un élément constitutif de la vitalité démocratique et du fait régional.

Parce qu'il permet d'enrichir la décision publique, de favoriser la compréhension mutuelle, de structurer le débat territorial et de renforcer la cohésion du Grand Est, ce dialogue mérite d'être conforté, dans un esprit de responsabilité, d'équilibre et de respect des institutions.

> **Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est à l'unanimité lors de sa plénière du 2 avril 2026.**